

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JANVIER 2017

Présents :

M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIE, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : Mme LE LAGADEC par M. BERNADET,
Mme PEDEBIBEN par Mme ZAÏRI-AMARAL.

Secrétaire de séance : M. MONIER.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/12/2016.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, située 95D Route de Gascogne, 600 m², appartenant à Mme MIGNOT, au prix de 100.000€,
 - Vente d'une maison, située 15 Clos des Cerisiers, 769 m², appartenant à M. PETURAUD, au prix de 145.000€
 - Vente d'une maison, située 4 Lotissement du Noyer, 831 m², appartenant à M. PERARRIERA, au prix de 155.000€,
 - Vente d'un terrain, situé 14 Hameau du Grand Chemin, 601 m², appartenant à la Société SOGIL, au prix de 46.000€,
 - Vente d'un terrain, situé 13 Hameau du Grand Chemin, 600 m², au prix de 46.000€,
 - Vente d'un terrain, situé 4 Hameau du Grand Chemin, 707 m², au prix de 50.000€,
- Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes :

- Mme DUPA Isabelle : 10H
- M. DUCOS Mickaël : 8H

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

ANALYSE FINANCIÈRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de l'analyse financière du budget de la Commune établie par M. CERQUEIRA du Département de la Gironde.

L'objectif de cette analyse financière est d'apprécier la situation financière de la Commune au regard de ses marges de manœuvre, essentiellement à partir de cinq éléments : l'épargne ou la capacité d'autofinancement qu'elle parvient à dégager, sa pression fiscale, le niveau de ses dépenses d'équipement et leur financement, le niveau de sa dette et le niveau de son fonds de roulement (ses réserves). L'analyse a été réalisée à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2015.

La Commune présente une situation financière équilibrée. Elle parvient à dégager un excédent sur son fonctionnement suffisant pour couvrir le remboursement de sa dette et offrir quelques marges de manœuvre pour financer ses investissements. Par ailleurs, elle semble également

disposer encore de marges de manœuvre sur sa fiscalité. En outre, si elle maintient son niveau de capacité d'autofinancement, des possibilités de recours à l'emprunt sont envisageables et le fonds de roulement dont elle dispose peut aussi être source de financement.

SDEEG : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de SAINT-MAIXANT fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de SAINT-MAIXANT au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- de confirmer l'adhésion de la Commune de SAINT-MAIXANT au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de SAINT-MAIXANT,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de SAINT-MAIXANT est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de SAINT-MAIXANT est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

COMMISSION CANTINE :

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la réunion du 14/12/2016 :

- organisation des responsabilités au sein de la Commission : clarification des rôles de chacun, M. BALANS est en charge de la gestion du personnel et Mme LAGARDE est en charge du fonctionnement du restaurant scolaire, secondée par les élus de la Commission
- les remarques des élus, positives ou négatives, suite aux visites au restaurant scolaire, doivent être transmises le plus rapidement possible à Mme LAGARDE et seront examinées si besoin en Commission avant un éventuel changement dans l'organisation du service
- Mme LAGARDE demande à être invitée lors du prochain Conseil d'École afin de pouvoir répondre directement aux questions des parents
- l'organisation du restaurant scolaire est travaillée depuis plusieurs années : charte de bonne conduite pour les enfants (2013), charte de bonnes pratiques pour les agents et nomination de référents (2014),
- la Commission travaille sur une nouvelle organisation pour la distribution des repas afin d'améliorer le service, en collaboration avec les cuisiniers (mise en place au 03/01/2017)

M. DULUC propose, afin d'améliorer le système de facturation, d'étudier toute possibilité en relation avec la Trésorerie de Langon pour réduire les délais de transmission des factures et les délais de règlement. Un rendez-vous sera demandé à Madame la Trésorière.

COMMISSION TRAVAUX :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 28/12/2016 :

Projet de réaménagement de l'Espace Cécile MAGNI :

- fleurissement, arbres
- installation d'une 2^{ème} table de pique-nique
- remise en service de la fontaine
- traçage de nouvelles allées
- accès direct depuis la Place de la Mairie

La Commission a validé ce projet. Des devis seront demandés. Affaire à suivre.

Nouveau sens de circulation :

M. BERNADET signale qu'une amélioration a été constatée par les riverains. Une nouvelle chicane a été demandée sur la Rue Dussillon.

Les étudiants stagiaires de l'IUT de Bordeaux ont été informés des difficultés de circulation rencontrées dans ce quartier et planchent sur ce dossier, ils ont effectué une visite sur les lieux.

Le Club Canin a demandé si ses adhérents étaient soumis aux mêmes règles : oui, ils doivent respecter les nouveaux sens de circulation.

SYNDICAT DES GENS DU VOYAGE :

M. BALANS informe le Conseil que la participation sera de 2,50€ par habitant pour l'année 2017 (au lieu de 3,20€).

Une motion a été prise sur le Langonnais concernant le stationnement des gens du voyage.

CDC DES COTEAUX MACARIENS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le vote du Compte Administratif aura lieu le 05/01/2017 à la Mairie de Saint-Macaire.

CHALET D'URGENCE :

M. BALANS rappelle au Conseil que, depuis la dissolution de la CDC des Coteaux Macariens au 31/12/2016, les chalets d'urgence, situés Rue du Port, deviennent propriété de la Commune et seront donc gérés par Saint-Maixant.

Pour le fonctionnement il convient de :

- créer une Commission
- créer une régie
- rédiger le règlement

Affaire à suivre pour la prochaine réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

M. DULUC demande des précisions sur le fonctionnement des Commissions Communales et souhaite s'investir davantage sur des actions concrètes.

Mme SERVAND demande l'achat de 8 casiers afin de ranger les verres pour les cérémonies.

M. VIGNES remet une lettre à Monsieur le Maire concernant sa démission de toutes les Commissions et Syndicats. Nouvelles nominations à prévoir lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que la Cérémonie des Vœux aura lieu vendredi 06/01/2017 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.